



l'oxygène
à la source

N°266-22

**ASSAINISSEMENT EAUX USEES – COMMUNE DE GROISY – DESSERTE EAUX USEES DU LIEU-DIT
« LES LOMBARDS » - APPROBATION DU MARCHÉ**

Nombre de membres en exercice : 21 Présents : 16 Représentés : 0 Quorum : 11

**Délibérations
du Bureau Syndical
Séance du 10 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre à neuf heures, le Bureau du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 30 septembre 2022, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Claire est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. Franck BOGEY, Pierre BRUYERE, Gilles FRANCOIS, Anthony GRANGER, Frédérique LARDET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christian MARTINOD, Christian ROPHILLE, Gilles VIVIAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

M. Pierre BARRUCAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M. Guy DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Mme Séverine MUGNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

M. Roland LOMBARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

MM. Jean-Yves MÂCHARD, Emmanuel GEORGES

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Mme, MM. Michel BEAL, Fabienne GREBERT, Eric PEUGNIEZ, Philippe PRUD'HOMME, Yohann TRANCHANT

PARTICIPAIENT EGALEMENT

Mmes et MM. Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

ASSAINISSEMENT EAUX USEES – COMMUNE DE GROISY – DESSERTE EAUX USEES DU LIEU-DIT « LES LOMBARDS » - APPROBATION DU MARCHÉ

Exposé de Christian ROPHILLE,

En application de la délibération n°179-22 du Bureau du 27 juin 2022, une consultation en procédure adaptée a été lancée, en vue de la passation d'un marché de travaux ayant pour objet la desserte en eaux usées du lieu-dit « Les Lombards » sur la commune de Groisy.

Suite aux offres présentées supérieures à l'estimatif, conséquence de plusieurs facteurs extérieurs accentués après le lancement du marché (augmentation des coûts de matières premières, activité soutenue des entreprises, combinée aux difficultés de recrutement du personnel qualifié ...), et après négociation, il est proposé au Bureau, après avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 12 septembre 2022, d'approuver le marché avec le groupement PERON TP / COHENDET ROLAND ET FILS pour un montant de 395 023,50 € HT.

Les membres du Bureau sont invités à :

1. approuver le marché avec le groupement PERON TP / COHENDET ROLAND ET FILS pour un montant de 395 023,50 € HT ;
2. autoriser le Président à le signer.

**- ADOPTÉ -
à l'unanimité**

Ne prennent part au vote que les délégués des EPCI ayant transféré la compétence Assainissement (Grand Annecy, CC Fier & Usses, CC Sources du lac d'Annecy).

Voix POUR : 11
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

Par délégation,
Pascale ABADIE,
Directeur Général Adjoint des Services

Mme Claire LEPAN,
Secrétaire de séance

Acte reçu à la Préfecture
Le 14 OCT. 2022
Publié le 17 OCT. 2022

CLAPAN

Exécutoire le 17 OCT. 2022
Le Président
Pierre BRUYERE
Syndicat Mixte du lac d'Annecy

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

